

France Renov

=

Un nouveau guichet unique national pour les travaux de rénovation énergétique

Le principe

Les dispositifs FAIRE (Faciliter, accompagner et informer à la transition énergétique) et PRIS (Point Rénovation Info Service) sont regroupés sous la nouvelle dénomination **France Rénov**.

La création de ce dispositif est issu de la loi Climat et Résilience du 25 août 2021.

France Rénov est donc un guichet unique national piloté par l'ANAH.

N° de téléphone unique : 0 808 800 700

Site internet : <https://france-renov.gouv.fr/>

Il comprend deux outils :

1. Les Espaces Conseil France Rénov

Ils orientent, informent et conseillent le bénéficiaire en amont du projet. Ils recommandent le recours à un accompagnateur France Rénov le cas échéant.

Opérateur dans la Nièvre : **ALEC 58**

Nota : le dispositif SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique) conduit par la Région est conservé et vient en appui aux Espaces Conseil France Rénov jusqu'en 2023.

2. Les Accompagnateurs France Rénov

Ils accompagnent le bénéficiaire pour traiter chaque étape du projet dans ses différentes dimensions, technique, sociale, administrative ou financière

Opérateur dans la Nièvre : **SOLIHA** (en attendant parution du décret)

La mise en œuvre

France Rénov est actif depuis le 1^{er} janvier 2022.

Un décret doit venir préciser le rôle et les modalités d'intervention des futurs Accompagnateurs France Rénov : contenu des missions, modalités d'agrément et de contrôle, caractère obligatoire du recours à l'accompagnement, relation entre les conseillers et les accompagnateurs... Initialement prévu pour 2022, l'échéance de parution de ce décret vient d'être reculée à 2023.

Sur le département, des réunions techniques seront organisées par la DDT pour l'élaboration d'une charte locale France Rénov à l'échelle de la Nièvre. Une communication sera faite à l'issue de ces travaux.

Dans ce nouveau cadre, l'avenir de Nièvre Rénov, guichet unique départemental, n'est pas connu.

Quid des travaux hors rénovation énergétique ?

Les autres typologies de travaux, comme l'adaptation du logement ou le traitement de l'habitat indigne, ne sont pas concernées par France Rénov. Les dispositifs actuels sur ces autres volets au niveau national restent donc d'actualité. Un renvoi est réalisé depuis le site France Rénov vers <https://monprojet.anah.gouv.fr/>

Synthèse des acteurs France Rénov' Ce qui change

